

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 13/10/2025 - 32386 - 2001 B 02139 - 438 638 389 - SARL A TAMIETTI

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 13 OCT. 2025
SOUS LE N° 32386

SARL A. TAMIETTI

6BIS ALLEE SAURET CHATELLIER

94290 VILLENEUVE LE ROI

BILAN

Présenté en Euros

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

ACTIF		Exercice clos le 31/03/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2024 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	2 400	2 400				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	18 035	18 035				
Autres immobilisations corporelles	12 860	12 860				
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 049		1 049	10,50	1 049	2,97
TOTAL (I)	34 343	33 294	1 049	10,50	1 049	2,97
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	2 289		2 289	22,91	2 137	6,05
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 639		1 639	16,41	15 477	43,81
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	31		31	0,31	33	0,09
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	958		958	9,59	575	1,63
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	4 000		4 000	40,04	4 000	11,32
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	24		24	0,24	12 055	34,13
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	8 941		8 941	89,50	34 277	97,03
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	43 285	33 294	9 990	100,00	35 326	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 7 800)	7 800	78,08	7 800	22,08
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	780	7,81	780	2,21
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-22 998	-230,20	-81 142	-229,68
Résultat de l'exercice	1 512	15,14	58 145	164,60
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	-12 905	-129,17	-14 417	-40,80
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	1 463	14,64	9 012	25,51
. Découverts, concours bancaires	734	7,35		
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	1 500	15,02		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 025	70,32	6 656	18,84
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	1 449	14,50	2 492	7,05
. Organismes sociaux	10 483	104,93	21 000	59,45
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			10 542	29,84
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	241	2,41	42	0,12
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	22 895	229,18	49 743	140,81
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	9 990	100,00	35 326	100,00

SARL A. TAMIETTI

6BIS ALLEE SAURET CHATELLIER

94290 VILLENEUVE LE ROI

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/03/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	116 004		116 004	100,00	199 847	100,00	-83 843	-41,94
Chiffres d'Affaires Nets	116 004		116 004	100,00	199 847	100,00	-83 843	-41,94
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			12	0,01	199	0,10	-187	-93,96
Total des produits d'exploitation (I)			116 016	100,01	200 046	100,10	-84 030	-42,00
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			7 178	6,19	10 113	5,06	-2 935	-29,01
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-152	-0,12	-69	-0,02	-83	-120,28
Autres achats et charges externes			45 816	39,50	56 023	28,03	-10 207	-18,21
Impôts, taxes et versements assimilés			4 149	3,58	4 145	2,07	4	0,10
Salaires et traitements			33 037	28,48	46 644	23,34	-13 607	-29,16
Charges sociales			22 016	18,98	28 244	14,13	-6 228	-22,04
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			2 304	1,99	5	0,00	2 299	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			114 348	98,57	145 104	72,61	-30 756	-21,19
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 668	1,44	54 942	27,49	-53 274	-96,95
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés					1	0,00	-1	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change			2	0,00			2	N/S
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			2	0,00	1	0,00	1	100,00
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			42	0,04	114	0,06	-72	-63,15
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			42	0,04	114	0,06	-72	-63,15
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-40	-0,02	-113	-0,05	73	64,60
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			1 628	1,40	54 829	27,44	-53 201	-97,02

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/03/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				5 697	2,85	-5 697	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (VII)				5 697	2,85	-5 697	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	115	0,10		2 382	1,19	-2 267	-95,16
Charges exceptionnelles sur opérations en capital							
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							
Total des charges exceptionnelles (VIII)	115	0,10		2 382	1,19	-2 267	-95,16
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-115	-0,09		3 315	1,66	-3 430	-103,46
Participation des salariés (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X)							
Total des Produits (I+III+V+VII)	116 017	100,01		205 744	102,95	-89 727	-43,60
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	114 505	98,71		147 600	73,86	-33 095	-22,41
RÉSULTAT NET	1 512	1,30		58 145	29,09	-56 633	-97,39
	<i>Bénéfice</i>			<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	4 969	4,28		4 831	2,42	138	2,86
Dont Crédit-bail immobilier							

SARL A. TAMIETTI

6BIS ALLEE SAURET CHATELLIER

94290 VILLENEUVE LE ROI

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

ANNEXE

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/03/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 9 990,17 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 512,28 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



ANNEXE

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 34 343 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 400			2 400
Immobilisations corporelles	30 894			30 894
Immobilisations financières	1 049			1 049
TOTAL	34 343			34 343

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 33 294 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 400			2 400
Immobilisations corporelles	30 894			30 894
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	33 294			33 294

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	2 400	0	2 400	Non amortiss.
Install. tech. mat. outil. indus.	18 035	18 035	0	3 ans
Materiel de transport	9 550	9 550	0	Non amortiss.
Materiel de bureau et informatique	3 310	0	3 310	Non amortiss.
TOTAL	33 294	27 585	5 710	

3.2 - Etat des créances = 3 677 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 049		1 049
Actif circulant & charges d'avance	2 628	2 628	
TOTAL	3 677	2 628	1 049

ANNEXE

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 7 800 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	780	10,00	7 800
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	780	10,00	7 800

4.2 - Etat des dettes = 21 395 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 197	2 197		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	7 025	7 025		
Dettes fiscales & sociales	12 173	12 173		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	21 395	21 395		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 1 467 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 200
Dettes fiscales & sociales	267
Autres dettes	
TOTAL	1 467



ANNEXE

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 116 004 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	116 004	100,00 %
TOTAL	116 004	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AT

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maitrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers	1	
Apprentis sous contrat		
TOTAL	1	0

ANNEXE

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 1 467 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	1 200
Fournisseurs(408100)	1 200
Dettes fiscales et sociales :	267
Org soc charges a payer prods a recevoi(438000)	26
Pro btp(448630)	233
Taxe apprentissage(448632)	8
TOTAL	1 467

Ar.

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/04/2024 au 31/03/2025

Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/03/2025 12 mois	31/03/2024 12 mois	31/03/2023 12 mois	31/03/2022 12 mois	31/03/2021 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	7 800	7 800	7 800	7 800	7 800
b) Nombre d'actions émises	780	780	780	780	780
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	116 004	199 847	143 686	149 194	176 736
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 512	58 145	-49 873	-13 814	-18 832
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 512	58 145	-49 873	-13 814	-18 832
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	1 512	58 145	-50 501	-13 814	-18 832
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	2	75	-64	-18	-24
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	2	75	-65	-18	-24
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	1	1	2	2	2
b) Montant de la masse salariale	28 653	33 246	59 349	56 484	68 838
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	26 400	41 641	52 422	52 578	58 328

Observations complémentaires


COMPTES ANNUELS

Le Cabinet G.E.C.A., inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par SARL A. TAMIETTI,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/03/2025 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	9 990
Chiffre d'affaires hors taxes	116 004
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	1 512

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour G.E.C.A.
Fait à PARIS



Désignation de l'entreprise <u>SARL A. TAMIETTI</u>										Néant ☐ *																			
Adresse de l'entreprise <u>6BIS ALLEE SAURET CHATELLIER 94290 VILLENEUVE LE ROI</u>																													
SIRET		4	3	8	6	3	8	3	8	9	0	0	0	2	5														
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1		2		Durée de l'exercice précédent *				1		2															
												Exercice N clos le		13		1		0		3		2		0		2		5	
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																							
		Autres *		014	2 400	016	2 400																						
	Immobilisations corporelles *		028	30 894	030	30 894																							
	Immobilisations financières * (1)		040	1 049	042										1 049														
	Total I (5)		044	34 343	048	33 294									1 049														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	2 289	052								2 289															
		Marchandises *		060		062																							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	1 639	070								1 639															
		Autres * (3)		072	989	074								989															
	Valeurs mobilières de placement		080	4 000	082									4 000															
	Disponibilités		084	24	086									24															
	Charges constatées d'avance *		092		094																								
	Total II		096	8 941	098									8 941															
	Total général (I + II)		110	43 285	112	33 294								9 990															
PASSIF														Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120								7 800																
	Écarts de réévaluation				124																								
	Réserve légale				126								780																
	Réserves réglementées *				130																								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131																								
	Report à nouveau				134								(22 998)																
	Résultat de l'exercice				136								1 512																
	Subventions d'investissement				137																								
	Provisions réglementées				140																								
	Total I				142								(12 905)																
Provisions pour risques et charges				Total II	154																								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156								2 197																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164								1 500																
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166								7 025																
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169								12 173																
	Comptes courants d'associés				173																								
	Autres dettes				175																								
Produits constatés d'avance				174																									
Total III				176								22 895																	
Total général (I + II + III)				180								9 990																	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																						
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																													

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL A. TAMIETTINéant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/10/2025

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210			
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215			
			Services *		217			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
Autres produits					230	12		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	116 016	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	7 178		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	(152)		
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : 4 969 - mobilier : - immobilier :)				242	45 816	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 099)				244	4 149	
	Rémunérations du personnel *				250	33 037		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	22 016		
	Dotations aux amortissements *				254			
		dont amortissement du fonds de commerces				255		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	2 304	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)					264	114 348	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	1 668	
Produits financiers (III)		280	2	Charges financières (V)		294	42	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	115	
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	1 512	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 512	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	115		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
				JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181			
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 tredecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	1 627	354
	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					356		
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						
		Déficits antérieurs reportables * 9 006 dont imputés sur le résultat :					360	1 627
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370		372	
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL A. TAMIETTI										Néant ☐	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410	2 400	412		414		416	2 400												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	18 035	442		444		446	18 035												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	9 550	462		464		466	9 550												
	Autres immobilisations corporelles	470	3 310	472		474		476	3 310												
Immobilisations financières		480	1 049	482		484		486	1 049												
TOTAL		490	34 343	492		494		496	34 343												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500	2 400	502		504		506	2 400												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	18 035	532		534		536	18 035												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	9 550	552		554		556	9 550												
	Autres immobilisations corporelles	560	3 310	562		564		566	3 310												
TOTAL		570	33 294	572		574		576	33 294												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

DGFIP N°2033-B-SD 2025

Extension



④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A. TAMIETTI										Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780									
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	9 006								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis									
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter									
Déficits imputés		983	1 627								
Déficits reportables		984	7 379								
Déficits de l'exercice		960									
Total des déficits restant à reporter		970	7 379								
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	9 154
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	8 861
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	7 662
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	5 085
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

H&S

⑤

Désignation de l'entreprise:SARL A. TAMIETTI.....		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le: ..01/04/2024.. et clos le:31/03/2025		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

AA

N° 2065-SD
2025Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01042024	Clôture le	31032025	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovante, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait (art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL A. TAMIETTI 6915 ALLEE SAURET CHATELLIER 94290 VILLENEUVE LE ROI	
SIRET 4 3 8 6 3 8 3 8 9 0 0 0 2 5	Mél : alain.tamietti@yahoo.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
PEINTURE	☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
PV à long terme imposables à 15 %			
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Autres dispositifs	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable		Nom et adresse du conseil	
G.E.C.A. 17 RUE ALFRED ROLL 75017 PARIS Tél: 0156430911		Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Identité du déclarant	
Date : 15072025		Lieu : VILLENEUVE LE ROI	
Qualité et nom du signataire : ALAIN TAMIETTI		Signature :	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			
Examen de conformité fiscale (ECF)		Prestataire :	

EURL A. TAMIETTI

**SOCIETE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 7 800, EUROS**

**SIEGE SOCIAL : 6 BIS, ALLEE SAURET CHATELLIER
94290 VILLENEUVE LE ROI**

R.C.S. : CRETEIL 438 638 389

PROCES – VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2025

L'an deux-mille-vingt-trois le vingt-deux septembre à dix-neuf heures

Les associés de la Société **A.TAMIETTI**, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 7 800,00 euros, divisé en 100 parts de 78,00 euros, se sont réunis au siège social sur la convocation orale et individuelle faite par la gérance.

L'Assemblée est présidée par le gérant Monsieur TAMIETTI Alain, associé unique détenant 100 parts sociales.

Total des parts présentes 100 parts, soit l'intégralité des parts composant le capital social.

Monsieur le Président déclare que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau :

- le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice écoulé,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président indique que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23/03/1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social quinze jours avant la date de la présente assemblée. Ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice au 31 mars 2025,
- Approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion,
- Affectation du résultat.

Puis, il donne lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats. Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice, approuve ledit rapport ainsi que l'inventaire et les comptes annuels lesquels font apparaître un bénéfice de 1 528.28 Euros. En conséquence, l'assemblée donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE



DEUXIEME RESOLUTION :

Nous vous proposons d'affecter et de répartir comme suit le bénéfice de l'exercice, soit une somme de 1 512 Euros.

REPORT A NOUVEAU

-79 630 EUROS

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION :

Les associés déclarent, en application des dispositions de l'article L 223-19 du Code du commerce, qu'aucune convention de la nature de celles visées ci-dessus n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé entre la Société et la Gérance ou un associé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale des associés confirme la déclaration de la gérance et déclare qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des exercices précédents.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION :

En outre, nous nous engageons à approuver le montant des appointements et indemnités de frais perçus par les personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice social.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décharge purement et simplement la gérance du défaut de convocation par lettre recommandée avec accusé de réception.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

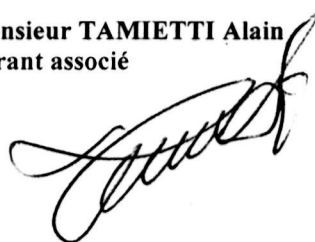
RESOLUTION D'ORDRE

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait de la présente délibération pour effectuer tous dépôts et formalités.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole la séance est levée à quinze heures et trente minutes. De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, qui a été signé, après lecture par la Gérance et l'associé présent.

Monsieur TAMIETTI Alain
Gérant associé



EURL A. TAMIETTI

SOCIETE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 7 800, EUROS

**SIEGE SOCIAL : 6 BIS, ALLEE SAURET CHATELLIER
94290 VILLENEUVE LE ROI**

R.C.S. : CRETEIL 438 638 389

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Cher Associé,

Je vous ai réuni en assemblée générale ordinaire annuelle, en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce, pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31.03.2025, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis. (Bilan et compte de résultat, annexe, inventaire)

Les comptes annuels de notre société, soumis ainsi à votre approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles des exercices précédents.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de **1 512.28 Euros**, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que je vous propose de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

I – RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

➤ **ACTIVITE DES FILIALES**
Aucune filiale.

➤ **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**
Néant.

➤ **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LE 01.04.2025 ET LE 30.09.2025**
Néant



➤ ANALYSE SUCCINCTE DES RESULTATS LES PLUS SIGNIFICATIFS

Rubriques	Exercices 2023/2024	Exercice 2024/2025
Chiffre d'affaires	199 847	116 004
Salaires et charges sociales	74 887	55 053
Résultat d'exploitation	54 942	1 668
Résultat net	58 145	1 512

➤ ACTIVITES DE NOTRE SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT
Aucune

➤ CHANGEMENT DE METHODES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION
Pas de changement de méthodes en perspective.

➤ PERSPECTIVE D'AVENIR pas de démarches particulières

II – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DU COMMERCE

Je vous précise, en application des dispositions de l'article L 223-19 du code du commerce, qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé, entre la société et la gérance ou un associé.

III – AFFECTATION DES RESULTATS

Je vous propose d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme **1 512,00 euros** de la manière qui suit :

REPORT A NOUVEAU

- 79 630,00 EUROS

IV – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'Assemblée Générale confirme la déclaration de la gérance et déclare qu'aucuns dividendes n'ont été versés au titre des trois derniers exercices.

V – RESOLUTIONS PARTICULIERES

En outre, nous nous engageons à approuver le montant des appointements et indemnités de frais perçus par les personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice social.

Je souhaite que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

TAMIETTI Alain

